

Le travail après la retraite ?

Comparaison de la situation dans 7 capitales africaines

Philippe ANTOINE
Équipe Jérémie, IRD Dial

Jusqu'à présent 55 ans marquait l'âge de la retraite dans la plupart des capitales africaines francophones d'Afrique de l'Ouest. Cependant seules les personnes ayant exercé une activité dans les entreprises privées du secteur moderne de l'économie ou dans l'administration pouvaient bénéficier d'une pension de retraite. La majorité des travailleurs sont dans le secteur informel et bénéficient pas d'assurance vieillesse. La situation des personnes âgées sur le marché du travail ne soulève guère d'intérêt pour l'instant, vue en particulier leur faible poids numérique. Pourtant leur sort mérite qu'on s'y arrête un instant et que l'on essaie au moins de dresser un début d'état de la question. La présence plus tardive des personnes âgées au travail est une question qui occupe actuellement la scène sociale en Afrique de l'Ouest et le passage à un âge plus tardif de la retraite, à 60 ans, est une des revendications majeures des syndicats de la sous-région. Les négociations ont abouti dans la plupart des pays pour le secteur public dans les années 2004-2005, mais elles sont encore en cours dans certains pays en ce qui concerne le secteur privé moderne. Qui travaille après 55 ans et dans quelles activités ? Le temps de la retraite devient-il pour certains celui d'une reconversion et de l'exercice d'une nouvelle activité. Pour répondre à ces questions il convient de voir la place tenue par ces personnes sur le marché du travail dans chacune des capitales étudiées.

1. DONNÉES ET VARIABLES UTILISÉES :

Les données utilisées pour ce travail proviennent des enquêtes 1-2-3 coordonnées par Afristat et Dial et conduites dans sept capitales africaines de l'Union Monétaire Ouest Africaine en 2001-2002 : Abidjan en Côte d'Ivoire, Bamako au Mali, Cotonou au Bénin, Dakar au Sénégal, Lomé au Togo, Niamey au Niger et Ouagadougou au Burkina Faso. Chaque enquête a été réalisée par les services de la Direction de la Statistique du pays concerné et conduite auprès de 2500 ménages dans chacune des capitales¹ soit environ 92 000 personnes enquêtées (Brilleau, Ouedraogo et Roubaud, 2005). La méthodologie des enquêtes « 1-2-3 » repose sur un système de 3 enquêtes emboîtées pour suivre l'évolution de l'emploi, du secteur informel et de la pauvreté (Roubaud, 1996). Dans le cadre de ce travail nous nous intéressons au sort des 4955 personnes âgées de 55 ans et plus, enquêtées lors de la phase 1. On trouvera sur la figure 1 la présentation par ville des effectifs concernés.

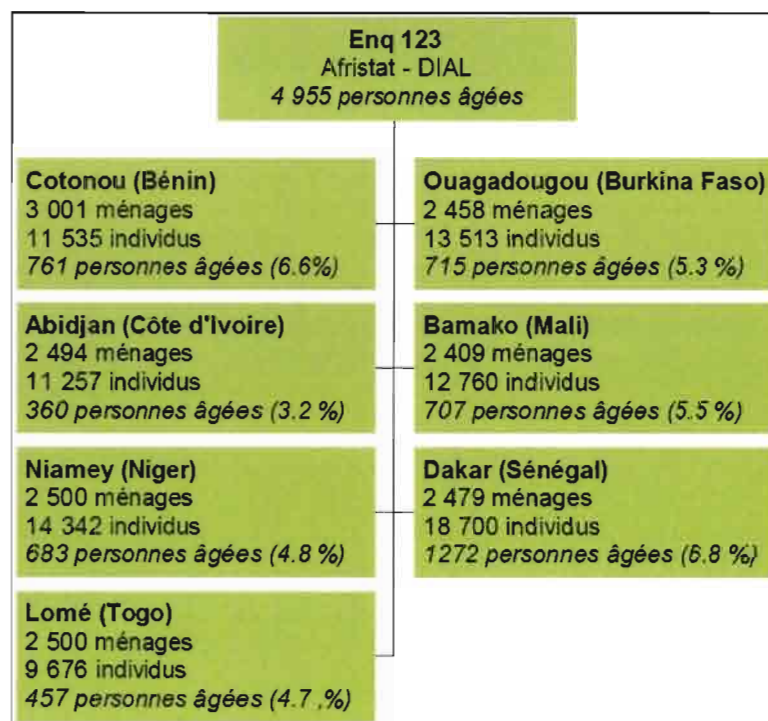
Les principales variables de la phase 1 des enquêtes concernent les caractéristiques du ménage et de chacun de ses membres. L'enquête emploi de la phase 1 concerne toutes les personnes âgées de 10 ans et plus. Plusieurs volets sont abordés : l'emploi actuel, l'activité principale et l'éventuelle activité secondaire, la recherche d'emploi, le chômage, l'activité du père, l'emploi antérieur, les revenus hors emploi². Le questionnaire concerne essentiellement les actifs occupés, mais certaines informations permettent de tracer les grandes lignes des de la situation dans l'activité des personnes âgées de 55 ans et plus. Il s'agit donc ici d'une exploitation secondaire d'une enquête essentiellement centré sur les actifs. La situation des personnes âgées n'est pas la préoccupation centrale des enquêtes 1-2-3. L'analyse de ces

¹ À l'exception de Cotonou où 3000 ménages ont été retenus

² Pour une présentation détaillée de ces enquêtes conduites dans les 7 capitales et les principaux résultats on pourra se référer au numéro 99 de la revue Statéco consacrée essentiellement aux enquêtes 1-2-3. Voir aussi sur le site de Dial, la présentation de ces enquêtes : www.dial.prd.fr/dial_enquetes/dial_enquetes_enquete123.htm.

données permet cependant d'offrir un premier panorama de la situation de l'emploi au-delà de l'âge de 55 ans, situation jusqu'à présent mal connue en Afrique.

FIGURE 1 : LES ENQUÊTES 1-2-3 DANS LES 7 PAYS DE L'UEMOA



2. Le Contexte

2.1 La situation économique

L'Union Économique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) regroupe huit pays d'Afrique de l'Ouest : les sept pays mentionnés plus haut et la Guinée Bissau³ qui n'a pas participé à ces enquêtes. L'UEMOA (hormis la Guinée Bissau) est une région couvrant une superficie de plus de 3.5 millions de km² pour une population de plus de 72 millions d'habitants en 2002⁴, mais la population y est très inégalement répartie⁵. Les économies des pays de l'UEMOA reposent encore en grande partie sur les productions agricoles qui représentent 30% de la richesse créée chaque année⁶. Il s'agit d'une agriculture vivrière (céréales, tubercules, légumineuses, etc.) et d'une agriculture de rente qui constitue les principales ressources financières des pays membres (coton, cacao, café, arachide). L'ensemble des pays de

³ La Guinée Bissau a intégré l'UEMOA en 1997.

⁴ Source : Banque Mondiale.

⁵ Le Niger, pays ayant une grande superficie de région désertique et aride, présente la densité la moins élevée, 9 habitants au km². Par contre, le Togo compte 85 habitants au km². Des disparités de densité existent aussi au sein de chaque pays : par exemple, les ¼ de la population sénégalaise sont concentrés le long de la bande côtière.

⁶ Source : UEMOA, <http://www.uemoa.int/>

l'UEMOA a connu un PIB de 16576 milliards de FCFA⁷ en 2002. La majeure partie des pays de l'UEMOA souffre de la faible efficacité des investissements et des déficits de la balance commerciale ainsi que des finances publiques⁸. Le niveau de pauvreté y est important (près de la moitié de la population vit avec moins d'un dollar par jour). En dehors de la Côte d'Ivoire, les autres pays objet de cette étude sont parmi les plus pauvres du monde : le PIB par tête varie de 106000 FCFA par habitant et par an au Niger à 316000 FCFA (en 2001) au Sénégal. Le PIB par tête est un peu plus élevé en Côte d'Ivoire (463000 FCFA) mais la crise politique qui perdure érode sensiblement les performances économiques de ce pays (Tableau 1). Ces différents pays ont participé au Programme d'Ajustement Structurel (PAS) mis en place par le FMI et participent actuellement au Programme Stratégique de Réduction de la Pauvreté (PRSP) avec le soutien de la Banque Mondiale. En 2001, certains connaissent une croissance économique non négligeable (Mali, Burkina-Faso) ; d'autres pâtissent des conséquences des crises politiques qui les secouent (Côte d'Ivoire et Togo).

TABLEAU 1 : DONNÉES DÉMO-ÉCONOMIQUES NATIONALES (EN 2001)

	Côte d'Ivoire	Mali	Bénin	Sénégal	Togo	Niger	Burkina Faso
Population pays *	17008	11994	7426	10590	5510	12181	11650
PIB en milliards FCFA**	7870	2212	1832	3343	955	1286	2090
PIB/ tête en milliers FCFA	463	184	247	316	173	106	179
Taux croissance économique annuel en %**	0,1	11,9	6,2	5,6	0,6	5,8	6,8
Espérance de vie à 55 ans***	17,7	17,2	18,1	18,5	-	16,9	17,4

Source : * Nations Unies ; **UEMOA ; *** OMS

1 Euro = 655,957 FCFA

Un tiers de la population de l'UEMOA réside en ville, et une grande partie de cette population urbaine se concentre dans la capitale du pays⁹ qui concentre en général la plupart des investissements. Certaines agglomérations comme Abidjan ou Dakar atteignent des tailles conséquentes (respectivement près de 3 et 2 millions d'habitants). La structure de la population est jeune : les personnes âgées de 55 ans et plus représentent une part très faible de la population entre 3% (Abidjan) et 6,5% (Dakar) de la population de la capitale (Tableau 2). Une part importante de la population de la capitale est originaire de l'intérieur du pays, les migrations ont été en particulier importantes dans les années 70. Les migrants de ces années là, sont ceux qui atteignent aujourd'hui l'âge de la retraite. Une part importante de la population de chacune des capitales n'a pas fréquenté l'école. Si l'analphabétisme régresse dans les générations les plus jeunes, une part importante d'entre elles ne dépasse pas le stade de l'école primaire (Tableau 2). Des progrès restent à réaliser dans le domaine de l'éducation.

⁷ Francs CFA constants de 1996.

⁸ Les pays de l'UEMOA enregistrent une balance courante négative (-4.7% du PIB en 2001 et -1.3% en 2002). Le recours à la dette se présente alors souvent comme la principale solution pour financer les déficits budgétaires (81,6% du PIB en 2001 et 71,9% en 2002) Source: UEMOA. <http://www.uemoa.int/>

⁹ Toutes les villes mentionnées sont la capitale du pays à l'exception de la Côte d'Ivoire où Abidjan est considéré comme la capitale économique du pays et Yamoussoukro est la capitale politique ; de fait Abidjan continue de cumuler les deux rôles.

TABLEAU 2 : DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES CONCERNANT LES CAPITALES (2001)

	Abidjan	Bamako	Cotonou	Dakar	Lomé	Niamey	Ouaga-dougou
Population en milliers*	3 046	1 143	809	1 906	784	675	856
Structure par âge (%) ** :							
- de 0 à 14 ans	34.1	44.0	36.4	34.6	35.0	43.0	37.6
- de 15 à 54 ans	62.9	50.8	58.3	58.9	60.4	52.4	56.9
- 55 ans et plus	3.0	5.2	5.3	6.5	4.6	4.6	5.5
Taux d'activité des 10 ans et plus* :							
- Hommes	70.1	59.3	58.8	62.1	68.9	63.5	66.3
- Femmes	60.3	45.6	60.9	41.1	66.9	35.2	49.6
Taux net scolarisation primaire*	73.2	70.7	81.2	65.9	83.2	70.5	79.7

Source : * Brilleau, Roubaud *et al.*, 2005 ; ** nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3. Dial Afristat

2.2 Le marché du travail

Les taux d'activité des hommes varient de 58% (Cotonou) à 70% (Abidjan) (Tableau 2). Les différences sont plus marquées pour les femmes entre les capitales des pays du golfe de Guinée (Togo, Bénin, Côte d'Ivoire) et celles des pays sahéliers (Burkina, Mali, Niger et Sénégal) traduisant une différence de statut des femmes dans la société (Adjamagbo *et al.* 2005).

La répartition par secteur institutionnel des emplois constitue un indicateur synthétique de la structure du marché du travail. Cinq secteurs institutionnels ont été retenus par les concepteurs de l'enquête : les administrations publiques, le secteur parapublic, le secteur privé formel, le secteur informel, et enfin le secteur social (UEMOA, 2004) (Tableau 3).

TABLEAU 3 RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL

Secteur institutionnel	Abidjan	Bamako	Cotonou	Dakar	Lomé	Niamey	Ouaga-dougou
Administration publique	5.5	7.5	6.3	5.7	5.2	13.5	10.4
Entreprises publiques	1.1	2.5	2.2	1.8	2.3	1.8	2.3
Entreprises privées formelles	17.6	11.4	9.9	15.0	10.5	11.8	11.8
Entreprises privées informelles	74.7	77.5	80.3	76.4	81.0	71.1	73.4
Entreprises associatives	1.1	1.1	1.3	1.1	1.0	1.8	2.1
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : UEMOA, 2004

Le secteur informel occupe et de loin la première place : 76% des actifs occupés y sont employés pour l'ensemble des sept capitales. On relève peu de différence entre les villes, un peu plus de 80% des emplois à Cotonou et Lomé : 71% à Niamey, ville où cette proportion est la plus faible (Tableau 3). Le secteur privé formel vient en deuxième position avec en moyenne 14,2% des emplois : aux extrêmes on relève 17,6% des emplois dans les entreprises privées formelles à Abidjan et 9,9% à Cotonou. Peu de personnes sont employées dans le secteur public, seulement 8,4% des actifs occupés travaillent dans ce secteur (6,6% dans l'administration et 1,8% dans les entreprises publiques et parapubliques). Niamey se distingue

par une proportion relativement importante de fonctionnaires. En définitive la majorité des travailleurs travaille dans un secteur où ils ne disposent d'aucune protection sociale.

Toutefois, même les travailleurs du secteur privé formel ne payent pas tous des cotisations de retraite. D'une ville à l'autre, la proportion de travailleurs du secteur moderne qui déclarent avoir versé une cotisation varie de 8 à 19%¹⁰ (Tableau 4). C'est-dire combien la retraite avec pension ne concerne qu'une minorité de la population, les personnes qui n'appartiennent pas au secteur moderne de l'économie ne bénéficient pas couverture sociale et comme le souligne Colin Gillion *et al* (2000) l'extension de la couverture sociale concernant la vieillesse au secteur informel et à l'agriculture constitue un enjeu majeur en Afrique pour les décennies à venir.

TABLEAU 4 . PROPORTION D'ACTIFS DANS LE SECTEUR MODERNE PRIVÉ DÉCLARANT AVOIR UN PRÉLÈVEMENT DE COTISATION RETRAITE

	Abidjan	Bamako	Cotonou	Dakar	Lomé	Niamey	Ouaga-dougou
Privé formel	10	19	12	13	8	15	17
Secteur Associatif	0	26	5	7	5	17	16

Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3

3. La place des personnes âgées sur le marché du travail

Avant d'aborder la place des personnes de plus de 55 ans sur le marché du travail, il convient de s'attarder sur la situation de retraité dans ces capitales africaines et sur l'âge de la retraite.

3.1 L'âge de la retraite

Le terme retraite est parfois utilisé abusivement en Afrique, tous ceux qui se déclarent retraités ne touche pas forcément une retraite. Dans l'enquête 1-2-3 nous avons considéré comme retraité toutes les personnes qui déclarent percevoir une pension du travail. Dans les différents pays de l'UEMOA, le système est plus ou moins identique. Deux systèmes de retraite sont en place. L'un concerne le secteur privé moderne de l'économie, c'est un système par répartition. L'autre bénéficie aux fonctionnaires pour qui le paiement des retraites est inscrit au budget de l'État et dont le montant de la retraite est proportionnel aux annuités passées dans la fonction publique. À titre d'illustration, prenons l'exemple du Sénégal. L'assurance obligatoire en matière de vieillesse est gérée par deux institutions : l'institution de prévoyance retraites du Sénégal (IPRES) pour le privé et pour le public, le Fonds National de retraites (FNR). En application du code du travail en vigueur depuis 1952, l'Institut de Prévoyance et de Retraite de l'Afrique Occidentale (IPRAO) a été créé en 1958 au profit des travailleurs salariés du secteur privé par la convention intersyndicale, patronale et ouvrière. Après l'éclatement de la fédération de l'AOF et l'accession à l'indépendance des États qui la composaient, nombre de ces derniers se retireront de l'IPRAO. Au Sénégal, l'IPRAO, dont le siège était à Dakar, subsistera en l'état jusqu'en 1978 et il deviendra ensuite l'IPRES. En 1975, la loi rend obligatoire l'affiliation à ce régime de retraite pour tous les travailleurs salariés et pour les employeurs (Diop, 2003). Le système de retraite de l'IPRES repose sur la répartition. Le mécanisme de ce système consiste à allouer aux allocataires une partie des cotisations versées par les cotisants (employeurs et employés) après déduction des frais de gestion : les retraites d'une période donnée sont financés par le prélèvement sur les revenus d'activité de la même période : d'où l'existence d'une relation qui s'établit entre le nombre de cotisants et le nombre d'allocataires. Pour pouvoir obtenir une pension de retraite il faut être âgé d'au moins

¹⁰ Il est possible que cette information soit sous évaluée.

55 ans, avoir cessé toute activité salariée et comptabiliser au moins 400 points de retraite. La pension peut également être liquidée par anticipation à partir de 53 ans.

Le FNR qui est un compte spécial du Trésor se charge du régime de retraite des fonctionnaires c'est-à-dire les agents de l'État qui sont dans une situation de stabilité régit par des statuts. Le système de retraite du FNR aussi repose sur la répartition. Ces allocataires bénéficient des mêmes avantages médico-sanitaires dans les mêmes conditions que les fonctionnaires de l'État en activité dans les centres et structures hospitalières de l'État. L'âge de la retraite était aussi jusqu'en 2005 de 55 an sauf exception pour certains corps de l'État.

Au Sénégal on compte environ 118 000 retraités, secteurs public et privé confondus. Les retraités ont de plus en plus de mal à percevoir leurs pensions. Le Fonds national de retraite connaît des difficultés financières, avec un déficit cumulé de six milliards FCFA. L'Institut national de la prévoyance sociale connaît également des difficultés dans l'accomplissement de sa mission. Avec un peu plus de 100 000 cotisants, il doit verser des pensions à près de 60 000 retraités en 2003, en plus 35 000 veuves et 2 370 orphelins bénéficient d'une pension de réversion. En 2003 par trimestre l'IPRES versait en moyenne respectivement 71 408 FCFA aux retraités, 28 666 FCFA aux veuves et 15 789 FCFA aux orphelins¹¹. Les pensions restent dans l'ensemble très modestes. Le passage à la retraite s'accompagnent donc de changements dans la situation économique pour les individus : la baisse substantielle de leurs revenus peut perturber le fonctionnement du ménage comme tente de l'expliquer ce transitaire en retraite que nous avons interrogé à Dakar : « *Un chef de famille qui en activité gagnait 100 000 FCFA pour nourrir sa famille, une fois à la retraite, il touche 60 000 FCFA par trimestre c'est très difficile. Cela ne peut pas soutenir une maison* ». Pour lui, la diminution de ressources tend à faire de la retraite une période de précarité : « *La retraite, ce n'est pas le repos, car ce que tu gagnes, ne sert à rien donc, tu es à la retraite. Tu cherches un peu partout des moyens pour survivre* ». Pour certains, surtout ceux qui perçoivent à l'IPRES, c'est le versement trimestriel des pensions qui accroît leurs difficultés. Pour une autre personne interviewée, le passage à la retraite a été une désagréable surprise car il ne s'attendait pas à une pension aussi faible : « *J'ai eu des déceptions pour ma retraite, j'ai travaillé avec des entreprises qui n'ont rien versé pour moi. J'ai travaillé pendant 45 ans, je perçois une pension de 22 000 FCFA tous les 3 mois. Qu'est ce que cela peut régler ?* ». Ce cas est loin d'être exceptionnel.

On retrouve un peu près la même situation dans les autres capitales d'Afrique de l'Ouest : en général un âge à la retraite a été fixé 55 ans sauf exception pour certains corps de la fonction publique. Niamey fait exception, il se distinguait avec un âge à la retraite de 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes. Sous la pression des institutions de Bretton Woods et pour limiter ses charges, le gouvernement nigérien avait pris en 1998 un certain nombre de mesures impopulaires, parmi lesquelles le départ à la retraite à 55 ans ou après avoir effectué 30 ans de service effectif. En mai 2006, le gouvernement a rétabli l'âge de la retraite à 60 ans pour les fonctionnaires. Dans la plupart des pays concernés par notre étude, le ratio retraité/cotisant se détériore de plus en plus et grève largement la trésorerie des structures chargées de gérer les retraités. Cette détérioration résulte en partie de la diminution relative du nombre de cotisants, car le secteur moderne de l'économie emploie de moins en moins de monde, en particulier une grande part des jeunes ne trouve un emploi que dans le secteur informel. Les jeunes générations se trouve occuper de plus en plus des emplois précaires sans couverture sociale (Antoine et al. 2001 ; Diagne, 2006).

Partout, on retrouve la même revendication syndicale, retarder l'âge de sortie de l'emploi surtout pour faire face à la modicité de la plupart des pensions de retraite. Au Burkina-Faso, par exemple, les revendications ont abouti en janvier 2004. Le Gouvernement a décidé du relèvement de l'âge de départ à la retraite pour l'ensemble des travailleurs. Dans la Fonction Publique l'âge de départ à la retraite s'échelonne désormais entre 55 et 63 ans selon la catégorie professionnelle.

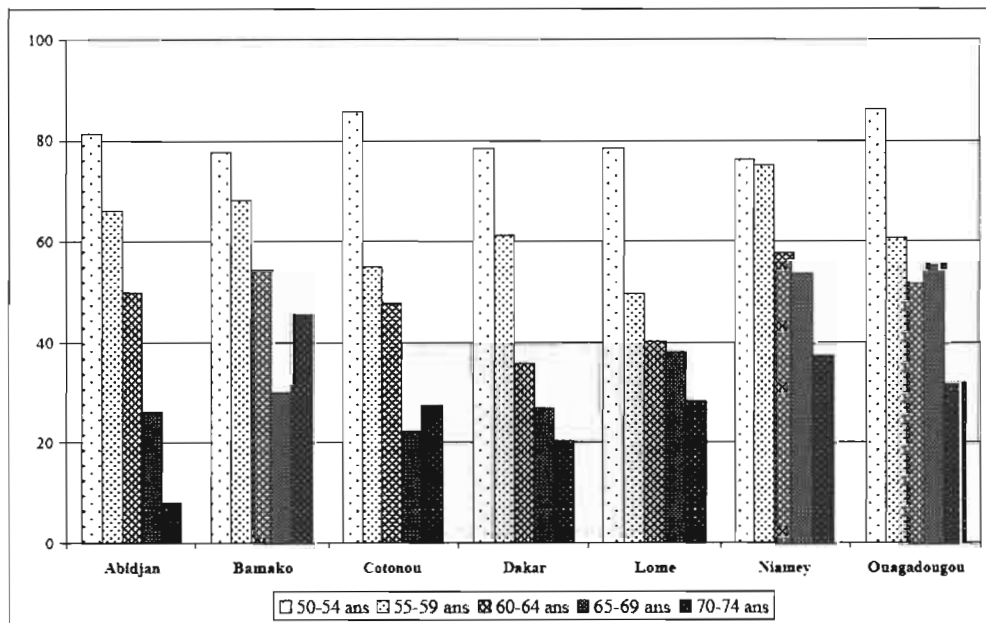
¹¹ 793 FCFA par jour aux retraités, 319 FCFA aux veuves et 175 FCFA aux orphelins.

En novembre 2004 la loi a fixé l'âge de départ à la retraite des travailleurs des secteurs privé et parapublic à 56 ans pour les ouvriers et assimilés, 58 ans pour les employés et assimilés, 60 ans pour les agents de maîtrise, les cadres et assimilés, 63 ans pour les médecins et enseignants du supérieur officiant dans le privé¹². Au Sénégal, l'âge à la retraite pour les fonctionnaires est passé en 2005 à 60 ans et dans le privé, en principe, un passage progressif à 60 ans a été prévu par un accord entre patronat et syndicats. Mais cet accord tarde à se mettre en place et récemment à Dakar, en juin 2006, les travailleurs des banques du Sénégal ont mis des brassards rouges pour exiger l'allongement de l'âge de la retraite à 60 ans¹³.

3.2 Les personnes âgées et l'emploi

En général, la productivité des seniors baisse avec l'âge soit parce qu'ils sont usés physiquement soit parce qu'ils ont du de la difficulté à se familiariser avec de nouvelles techniques que ce soit dans les pays occidentaux ou en Afrique. Dès l'âge de la retraite atteint, la proportion d'actifs diminue tant chez les hommes que chez les femmes. On voit très bien la baisse de la proportion d'actifs entre 50-54 ans et 55-59 ans dans toutes les capitales, à l'exception de Niamey où on l'a vu l'âge à la retraite est plus tardif (Figure 2). On peut s'étonner d'un arrêt assez rapide d'activité dès 55 ans alors que la majorité des personnes travaillent dans le secteur informel non concerné par les systèmes de retraite. Certains hommes évoquent des problèmes de santé ou d'invalidité, cette proportion allant croissante avec l'âge (4% à 55-59 ans, 8% à 60-64 ans, etc.). Toutefois l'activité des personnes âgées est loin d'être négligeable puisqu'à 70-74 ans plus de 45% des hommes travaillent encore à Bamako et plus de 30% à Lomé, Niamey ou Cotonou.

FIGURE 2 : PROPORTION D'ACTIFS OCCUPÉS PAR GROUPE D'ÂGES (HOMMES)



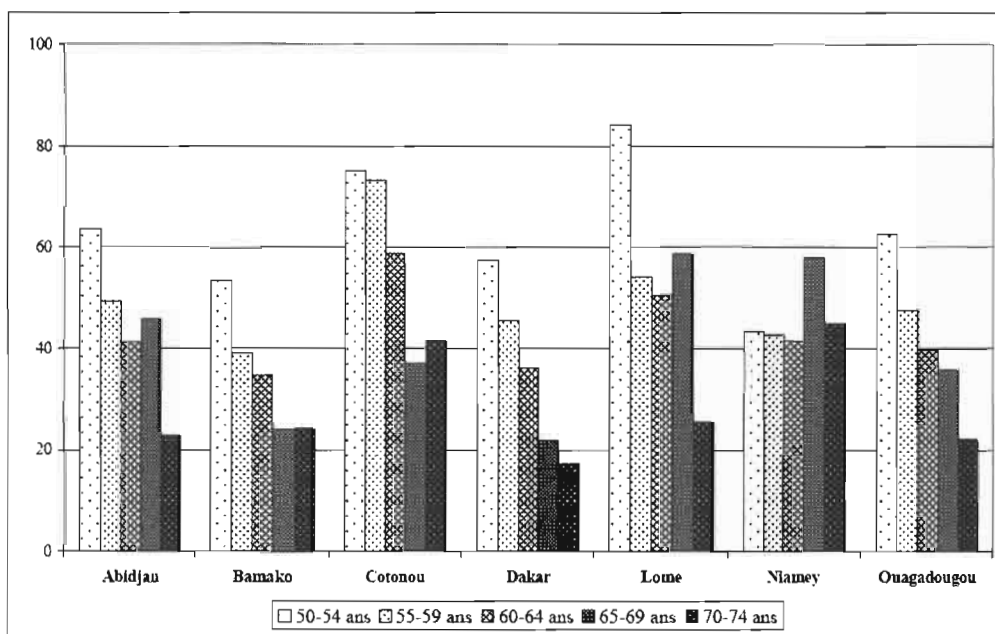
Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3

¹² Quotidien le Pays N°3285 du 31/12/2004.

¹³ Wal Fadji, 12 Juin 2006.

Les femmes également sont bien présentes après 55 ans sur le marché du travail, particulièrement à Lomé, Cotonou ou Niamey (Figure 3). Parfois les femmes âgées ont commencé à exercer une activité rémunérée fort tardivement, après avoir élevé leurs premiers enfants. C'est le cas en particulier à Dakar (Adjamagbo et Antoine, 2004). La proportion de femmes qui évoquent des problèmes de santé est plus grande : 11% à 55-59 ans, 16% à 60-64 ans et près d'un tiers à 70-74 ans.

FIGURE 3 : PROPORTION D'ACTIFS OCCUPÉS PAR GROUPE D'ÂGES (FEMMES)

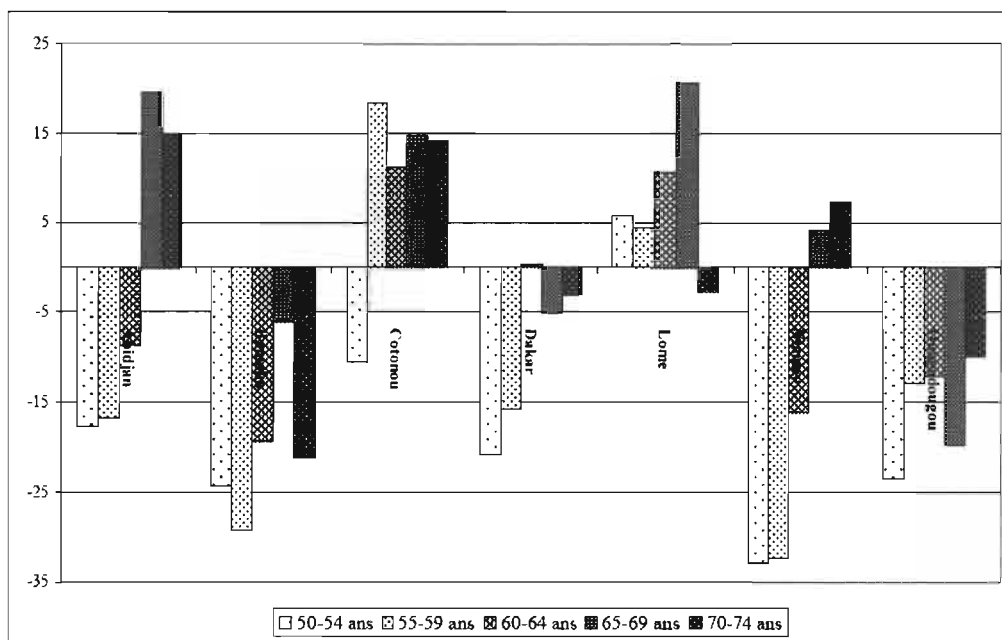


Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3.

Concernant l'activité aux âges élevés, on peut distinguer deux types de villes. Celles où la proportion de femmes actives est plus forte que celle des hommes : Cotonou et Lomé et dans une moindre mesure Abidjan sont dans ce cas. L'autonomie plus grande des femmes dans ces villes les conduit à continuer à travailler plus longtemps que les hommes (Figure 4). Dans les pays sahéliens en particulier au Mali et au Burkina, l'activité aux âges élevés concerne davantage les hommes, traduisant le maintien d'une certaine dépendance des femmes.

Mais qu'en est-il de l'activité des personnes âgées au regard d'autres pays ? Les taux d'emploi aux âges élevés sont très variables dans les pays occidentaux. Dans certains pays la majorité des personnes sont encore en emploi à 55-59 ans comme au Japon ou aux USA (Tableau 5). Par contre, dans d'autres comme la Belgique ou la France, ils sont particulièrement bas. Ces différences entre pays développés sont fonction des politiques sociales et d'application de l'âge à la retraite spécifiques à chaque pays. L'âge moyen effectif de départ à la retraite est souvent de trois à cinq ans inférieur à l'âge officiel.

FIGURE 4 : DIFFÉRENCE FEMMES-HOMMES DANS LA PROPORTION D'ACTIFS OCCUPÉS PAR GROUPE D'ÂGES



Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3.

TABLEAU 5 : PROPORTION D'HOMMES AYANT UN EMPLOI PAR GROUPE D'ÂGES

Pays ou ville	25-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans
<i>Japon*</i>	92,0	92,1	88,8	64,7
<i>États-Unis*</i>	86,5	92,3	74,2	54,5
<i>France*</i>	87,5	84,0	60,2	14,5
<i>Belgique*</i>	85,7	77,1	52,3	21,3
7 Capitales de l'UEMOA **	82,2	81,7	63,2	47,0
Dakar**	77,7	80,2	61,3	35,9
Niamey**	80,5	75,7	75,0	57,5

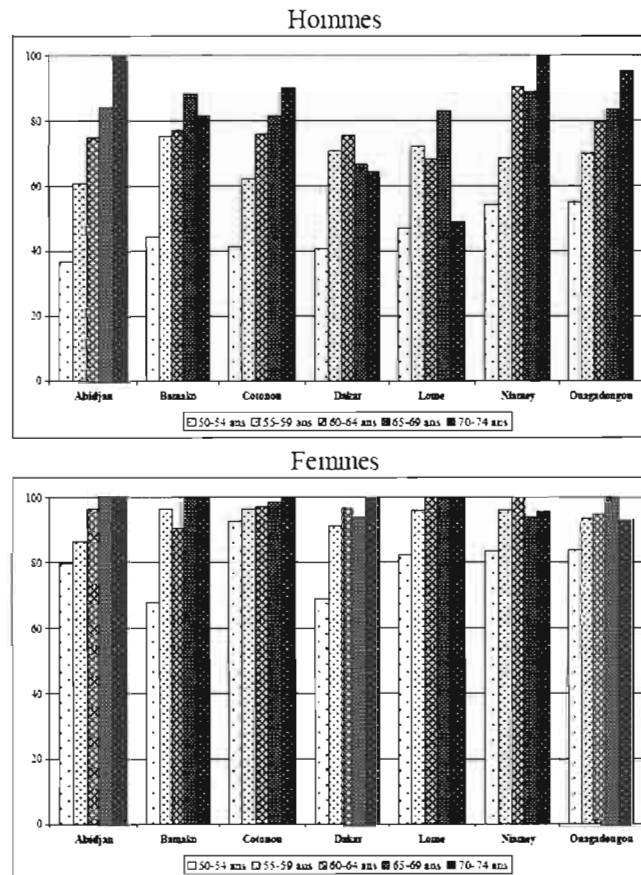
Sources : * Autume d' *et al* , (2005) et nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3.

Les travailleurs en Afrique de l'Ouest ne bénéficient pas des mêmes protections sociales que ceux des pays occidentaux. Leur taux d'emploi à 60-64 apparaît relativement élevé, alors que l'âge officiel de retraite est plus précoce que dans les pays occidentaux. Leur espérance de vie est également bien plus courte que celle des populations des pays développés. Le travail à un âge avancé leur laisse donc peu d'années à vivre sans obligations professionnelles.

On l'a vu précédemment le secteur moderne de l'économie n'offre qu'une faible part des emplois (Tableau 3). La part prépondérante des emplois dans le secteur informel est encore plus marquée pour les travailleurs âgés. On voit très bien le basculement entre 50-54 ans et 55-59 ans dans les sept capitales. Ainsi à Abidjan la proportion d'hommes travaillant dans l'informel passe de 37% pour le groupe d'âges 50-54 ans (avant la retraite) à 61% pour le groupe d'âges 55-59 ans (après la retraite) (Figure 5). La même situation se retrouve à Bamako

(de 44 à 75% respectivement pour les 50-54 ans et les 55-59 ans) ou à Cotonou (42 à 62%). etc. Cette transition résulte d'un triple effet. Les individus arrivant aujourd'hui à l'âge de la retraite sont ceux qui ont connu les embauches importantes dans le secteur moderne dans les années 60 et au début des années 70. Ils sont relativement plus nombreux à avoir travaillé dans le secteur moderne que les générations suivantes (les quadras et les plus jeunes). À la retraite, une part d'entre eux qui travaillaient dans le secteur moderne se reconvertit dans le secteur informel. Une autre part de ceux qui exerçaient dans le secteur moderne se retire du marché du travail, alors que les travailleurs de l'informel continuent leurs activités plus longtemps que ceux du secteur moderne. Ces différents facteurs se conjuguent pour que, plus les personnes vieillissent, plus les travailleurs exercent essentiellement dans le secteur informel (Figure 5). La situation est encore plus prononcée chez les femmes, où passé 55 ans la plupart d'entre elles travaillent dans le secteur informel, le petit commerce essentiellement (Figure 5).

FIGURE 5 : PROPORTION DE PERSONNES TRAVAILLANT DANS SECTEUR INFORMEL PARMIS LES ACTIFS OCCUPÉS PAR GROUPE D'ÂGES ET PAR VILLE



Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3.

Il n'a été possible que pour un effectif restreint d'individus d'étudier le changement de catégorie professionnelle au moment de la retraite. Faute d'effectifs suffisants par ville, les calculs ont été effectués pour l'ensemble des 7 agglomérations. Une part importante des cadres

(74%) s'installe seul à son propre compte où fonde sa petite entreprise. La moitié des employés (53%) et une majorité de manoeuvre (67%) font de même (Tableau 6).

TABLEAU 6 . ACTIVITÉ ANTÉRIEURE ET ACTIVITÉ ACTUELLE POUR LES RETRAITÉS AVEC PENSION ÂGÉS DE 55 À 64 ANS

Catégorie socioprofessionnelle antérieure	Catégorie socioprofessionnelle actuelle					Total
	Cadre	Employé; ouvrier	Manoeuvre	Patron	Propre compte	
Cadre	23	2	0	37	37	100
Employé; ouvrier	6	30	11	4	49	100
Manoeuvre	0	0	33	0	67	100
Patron	0	0	0	0	100	100
Propre compte	0	0	0	21	79	100

Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3.

Le passage du secteur moderne est donc dominant parmi les actifs issus du secteur moderne et qui exercent une activité une fois atteint l'âge de la retraite. Certains continuent de travailler dans le secteur moderne, soit que leur statut le permet comme pour certains cadres de la fonction publique (enseignants par exemple) soit qu'ils obtiennent de nouveaux contrats. Les travailleurs qui étaient précédemment dans l'informel (soit comme patron ou soit à leur propre compte) restent évidemment dans ce secteur.

La reconversion des travailleurs du secteur moderne n'est pas toujours couronnée de succès : ils n'ont pas toujours l'expérience suffisante pour se lancer dans une nouvelle activité parfois fort éloignée de leur ancien métier. Syndicats et associations de retraités militent cependant pour une préparation à une retraite active en favorisant l'accès aux prêts ou aux moyens de production. Par exemple, l'Association nationale des retraités civils et militaires du Sénégal, lors de son VIII^{ème} congrès, revendique dans une de ses motions que les pouvoirs publics et les sociétés privées favorisent l'accès des personnes âgées aux NTIC afin de faciliter leur réinsertion dans les circuits de production¹⁴. Cette transition professionnelle au moment de la retraite mériterait d'être plus étudiée. Faute d'informations suffisantes on n'a aucune idée du nombre de retraités qui tentent véritablement une reconversion et qui la réussissent ou non.

3.3 Travailler ou non, vivre de sa pension ou non

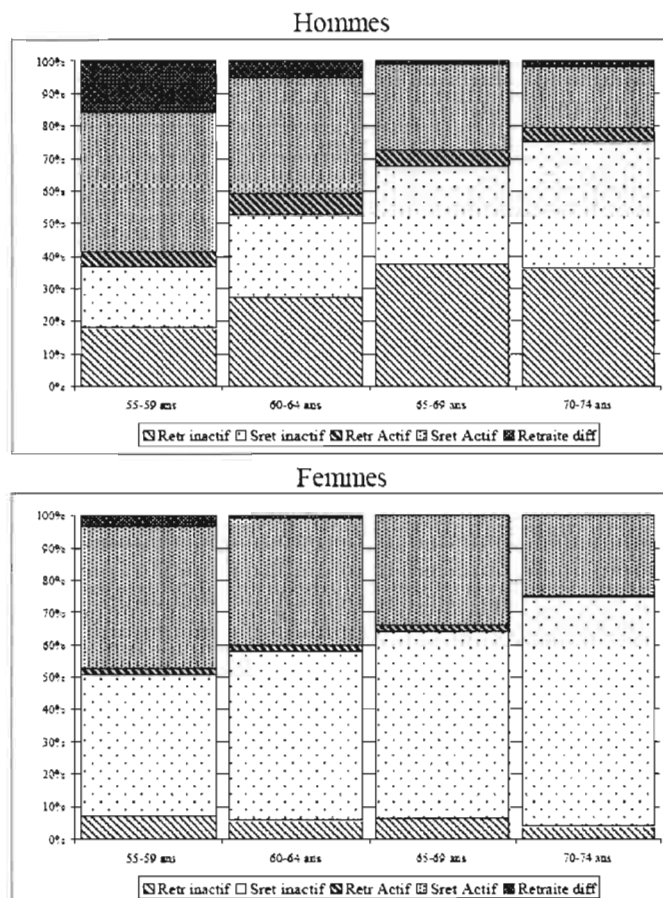
Afin de mieux rendre compte de la diversité de la situation des personnes âgées de 55 ans et plus, nous avons combiné le fait d'être ou non actif et le fait de percevoir ou non une pension. De cette façon 5 statuts sont distingués de bas en haut sur la figure 6 :

- Retraité inactif : c'est-à-dire que la personne perçoit une pension et ne travaille plus.
- Sans Retraite inactif : la personne ne travaille pas et ne reçoit aucune pension.
- Retraité actif : la personne travaille et touche également une pension.
- Sans retraite actif : l'individu travaille et ne bénéficie pas d'une pension.
- Retraite différée : l'individu est encore en activité dans la même entreprise du secteur moderne¹⁵.

¹⁴ Huitième Congrès Ordinaire de l'ANRCM du Sénégal. Fatick les 17, 18 et 19 mai 2005, p. 7

¹⁵ Les enquêtes 1-2-3 n'avaient pas pour objectif de s'intéresser au sort des retraités et il manque des questions spécifiques à leur situation. Faute d'information précise sur le passage individuel à la retraite, on peut essayer d'identifier à l'aide de diverses variables les actifs du secteur moderne qui continuent d'exercer après 55 ans dans la même entreprise et n'ont pas encore demandé à bénéficier de leur retraite. On le verra c'est en particulier le cas pour certains cadres.

FIGURE 6 : RÉPARTITION SELON LE STATUT PAR GROUPE D'ÂGES ET PAR SEXE (TOUTES VILLES CONFONDUES)



Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3.

Nous avons représenté l'évolution par groupe d'âges pour l'ensemble des villes afin de mieux distinguer les grandes tendances (Figure 6). La majorité des hommes sont encore actifs à 55-59 ans (63.2%), une minorité d'entre eux cumulant activité et pension (4,7%). La majorité des retraités sont inactifs dès ce groupe d'âges (18,1%), ce sont surtout ceux ne bénéficiant pas d'une retraite qui continuent de travailler (42,9%). Environ 15% des hommes de ce groupe d'âges n'ont pas encore fait valoir leur droit à la retraite et continuent de travailler dans la même entreprise du secteur moderne ou la même administration. Plus on avance en âge, moins d'hommes âgés travaillent : ainsi à 60-64 ans une petite majorité 53% sont déjà inactifs. Toutefois il convient de remarquer que dans le groupe d'âges 70-74 ans, près d'un quart des hommes travaillent encore, et 1 sur 5, parmi eux, bénéficie également d'une pension.

La situation diffère d'une ville à l'autre pour l'ensemble des hommes âgés de 55 à 74 ans. C'est à Lomé (10,5%), et dans une moindre mesure à Cotonou (7,5%), que l'on trouve la plus forte proportion de retraité encore en activité qui cumulent pension et nouvelle activité (Tableau 7). Entre 5,4% (Lomé) et 11,9% (Abidjan) des hommes de 55 à 74 ans continuent d'exercer dans la même entreprise. À Niamey la proportion relativement élevée de personnes

n'ayant pas pris leur retraite s'explique par le fait que l'âge légal est plus élevé dans cette ville (60 ans) que dans les autres. C'est surtout la proportion de personnes âgées encore active et sans pension qui varie fortement d'une ville à l'autre : les personnes dans cette situation sont particulièrement nombreuses à Niamey et Ouagadougou et bien moindre à Cotonou, Dakar et Lomé. Il est toutefois difficile d'expliquer ces différences, qui peuvent tenir aux spécificités du marché de l'emploi dans chaque ville et à des questions de structure par âges. On pourrait penser que dans certaines capitales, en particulier dans les pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Togo), l'âge de la retraite marque celui d'une émigration de retour de la capitale vers la région d'origine. Peu de travaux existent dans ce domaine en Afrique ; Cris Beauchemin (2000) aborde cette question à partir des données de l'enquête ivoirienne sur l'émigration et l'Urbanisation réalisée en 1993¹⁶ : ses résultats infirment l'hypothèse de migration de retour des retraités. En effet les retraités, au sens strict, sont cinq fois moins représentés dans la population des émigrants urbains que dans celle des citoyens. Cris Beauchemin propose deux explications possibles : les retraités pensionnés sont probablement ceux dont le processus de citadinisation est le plus abouti en ayant eu accès à un emploi moderne stable et leur pension leur assure un revenu régulier¹⁷. Faute d'analyse plus spécifique de ce phénomène de migration des personnes âgées de la capitale vers l'intérieur du pays, la question reste donc ouverte.

TABLEAU 7 : RÉPARTITION SELON LE STATUT ET PAR VILLE (HOMMES DE 55 À 74 ANS)

Statut	Abidjan	Bamako	Cotonou	Dakar	Lomé	Niamey	Ouagadougou
Retraité inactif	30,7	17,9	36,4	31,5	32,4	11,7	19,7
Sans retraite inactif	20,9	30,1	20,6	27,7	25,4	26,4	27,1
Retraité Actif	1,9	4,3	7,5	6,1	10,5	4,1	6,3
Sans retraite Actif	34,6	39,7	29,4	28,6	26,3	47,9	41,3
Retraite différée	11,9	8,0	6,1	6,1	5,4	9,9	5,6
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3

La situation concernant les femmes est un peu différente de celle des hommes (Figure 6). Elles sont déjà bien moins nombreuses à bénéficier d'une retraite¹⁸. La plupart de celles qui touchent une retraite ne travaille plus, et à l'inverse les femmes qui travaillent encore ne perçoivent pas de pension. Près d'une femme sur deux travaille encore aux âges de 55-59 ans (49,1%), soit une proportion moindre que celle des hommes. Elles sont par contre aussi nombreuses que les hommes (25%) à travailler à des âges élevés (70-74 ans). La moitié de ces dernières sont des veuves chefs de ménage, les autres sont mariées et se substituent à leur mari, en général encore bien plus âgé qu'elles, pour trouver des ressources nécessaires à la survie du ménage. La plupart d'entre elles sont des vendeuses de produits alimentaires.

Comme on peut le subodorer nos trois catégories d'actifs âgés de 55 ans à 74 ans exercent des activités différentes (Tableau 8). Chez les hommes la plupart de ceux qui ne reçoivent pas de pension exercent comme petit patron ou à leur propre compte essentiellement dans le commerce informel (82%). Une minorité des actifs sans pension de retraite sont salariés, en général dans des emplois peu ou pas qualifiés. La situation des retraités pensionnés qui travaillent encore est bien

¹⁶ Dans cette enquête sont considérées comme retraités les personnes qui touchent une pension. L'enquête sous-estime donc les individus qui quittent Abidjan lorsqu'ils estiment avoir fini leur vie active.

¹⁷ Certes le revenu est régulier, mais parfois dérisoire.

¹⁸ Le questionnaire n'est pas suffisamment explicite pour savoir comment ont été classées les pensions de réversion des veuves, nous avons fait l'hypothèse qu'elles étaient classées comme autres pensions : seule la pension au bénéfice des femmes anciennement salariées est classé pension de travail.

plus diverse : la majorité s'est réorientés dans des activités d'auto-emploi ou ont créé une petite entreprise (62%) : une part substantielle des hommes de cette catégorie sont restés salariés certains comme cadres, d'autres dans des emplois qualifiés. Ceux qui restent en activité passé 55 ans occupent plutôt des fonctions d'encadrement ou des emplois qualifiés, pour moitié dans la fonction publique. Enfin ceux qui sont à leur propre compte sont plutôt des commerçants exerçant dans le secteur moderne. On le voit ceux qui travaillent encore dans le secteur moderne, occupent généralement des fonctions relativement rémunératrices.

TABLEAU 8 : RÉPARTITION SELON L'ACTIVITÉ EXERCÉE DES PERSONNES ÂGÉES DE 55 À 74 ANS BÉNÉFICIAIRES OU NON D'UNE PENSION DE TRAVAIL

	Hommes			Femmes		
	Sans pension	Retraité pensionné	Retraite différée	Sans pension	Retraité pensionné	Retraite différée
Cadre Supérieur	1.6	7.7	18.7	0.1	4.0	5.8
Cadre Moyen	1.5	3.8	18.6	0.1	5.8	30.4
Employé/ouvrier Qualifié	3.6	12.9	21.5	0.3	1.3	9.6
Employé/ouvrier Semi Qualifié	4.4	2.9	10.8	0.6	0.0	26.9
Manœuvre	6.7	10.7	14.1	1.8	0.0	20.7
Patron	12.8	23.0	10.1	6.5	0.0	2.2
Travailleur Propre Compte	69.4	39.0	6.2	90.7	88.9	4.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<i>Effectif</i>	<i>780</i>	<i>125</i>	<i>170</i>	<i>781</i>	<i>38</i>	<i>23</i>

Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3

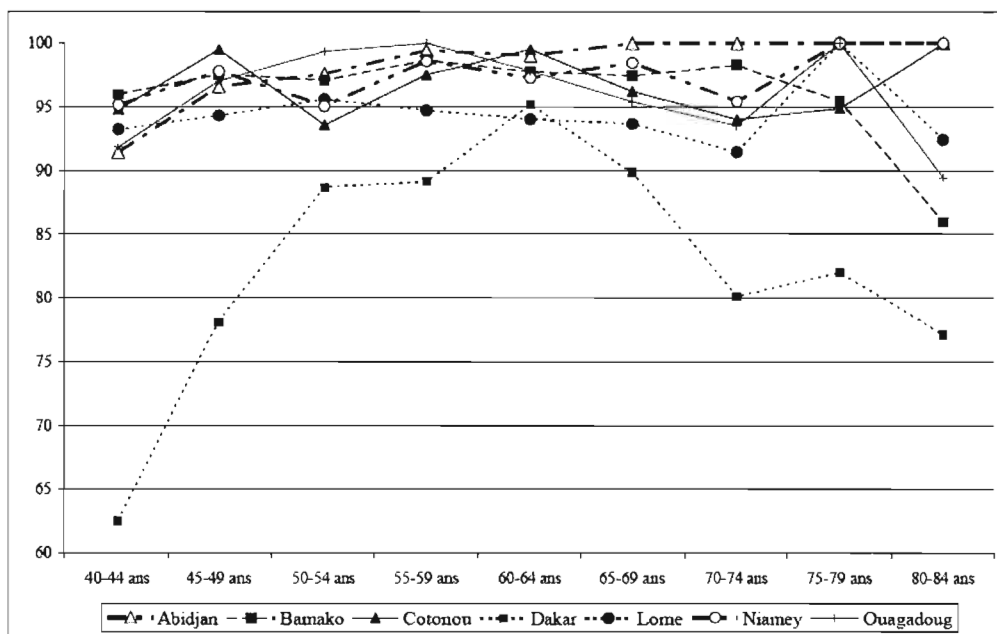
Pour les femmes, qu'elles reçoivent ou non une pension de retraite, elles travaillent majoritairement à leur propre compte dans le commerce informel. Celles qui ont ne sont pas encore parties à la retraite, une petite minorité des femmes âgées actives, sont pour la plupart dans la fonction publique, essentiellement des enseignantes.

4. Les chefs de ménage âgés

4.1 Les personnes âgées ont aussi une importance démographique

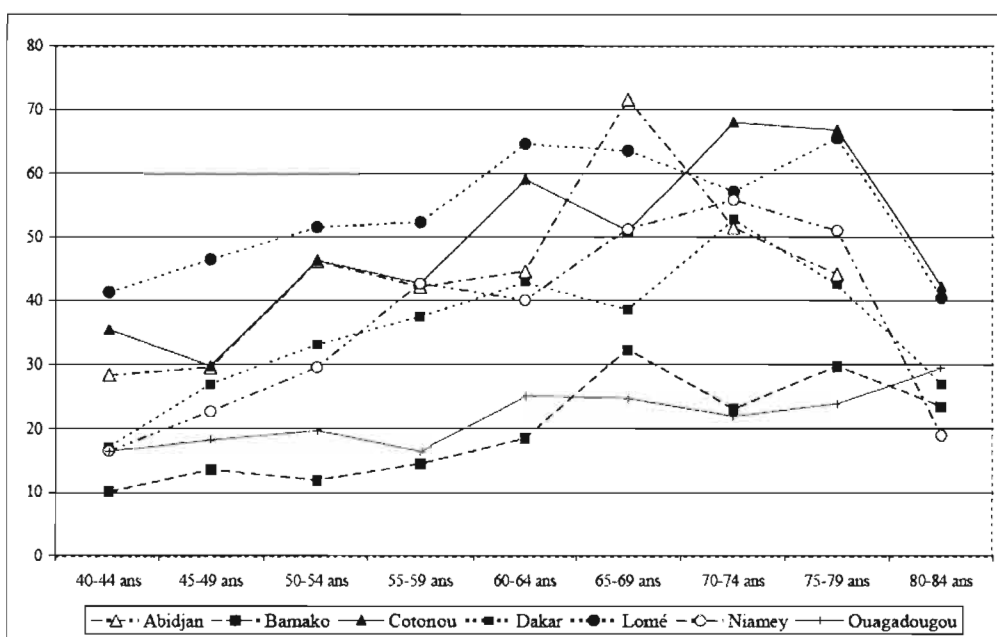
Arrivé à 55 ans la plupart des hommes sont chefs de ménage (ou tout au moins déclarés comme tels), à l'exception notable de Dakar, où l'âge pour devenir chef de ménage est plus tardif et où tous les hommes ne deviennent pas chefs de ménage (Figure 7). C'est certainement le coût relativement élevé du logement à Dakar qui ne permet pas à tous les hommes de trouver un logement autonome pour leur famille et certains couples et leurs restent hébergés chez un autre parent.

FIGURE 7 : PROPORTION DE CHEFS DE MÉNAGE PAR GROUPE D'ÂGES (HOMMES)



Source : nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3. Dial Afristat

FIGURE 8 : PROPORTION DE CHEFS DE MÉNAGE PAR GROUPE D'ÂGES (FEMMES)



Source : nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3. Dial Afristat

Chez les femmes, aux âges élevés on relève également une forte proportion de femmes chef de ménage à Abidjan, Lomé et Cotonou, dans une moindre mesure à Dakar et Niamey, et beaucoup moins à Bamako et Ouagadougou (Figure 8). C'est essentiellement le veuvage sans remariage qui explique cette proportion importante de femmes chez de ménages aux âges élevés (Adjamagbo et Antoine, 2004).

Si le poids démographique stricto-sensu des personnes âgées de 55 ans et plus est faible, elle représente cependant une part importante des chefs de ménage : entre 10% (à Abidjan) et 32% (à Dakar) des chefs de ménage. Étant donné la taille relativement élevée des ménages dirigés par ces personnes âgées, c'est près d'une personne sur quatre qui vit dans un ménage ayant à sa tête quelqu'un de 55 ans et plus : 16% à Abidjan et plus de 40% de la population à Dakar est dans cette situation. On le voit, si on prend considération l'ensemble des personnes qui vivent dans un ménage ayant à sa tête une personne âgée, l'appréciation de leur poids démographique doit être relativisée et revue à la hausse en fonction de leur rôle dans la société (Tableau 9).

TABLEAU 9 : POIDS DÉMOGRAPHIQUE RELATIF DES CHEFS DE MÉNAGE DE 55 ANS ET PLUS

Sexe	Abidjan	Bamako	Cotonou	Dakar	Lomé	Niamey	Ouaga-dougou
Proportion de chefs de ménage de 55 ans et plus parmi les chefs de ménage							
Masculin	9	20	16	30	10	19	18
Féminin	16	26	24	36	19	31	23
Total	10	20	18	32	13	21	19
Proportion de personnes vivant dans un ménage ayant une personne de 55 ans et plus à sa tête							
En %	16	26	20	41	18	28	25

Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3.

4.2 La place et les charges des chefs de ménage âgés

On l'a remarqué précédemment l'activité des personnes âgées est loin d'être négligeable. La plupart des hommes de 55 à 74 ans sont chefs de ménage. Que représentent les revenus tirés de l'activité du chef parmi les ressources du ménage ? Faut-il disposer du montant exact des différents types de revenus de chaque membre du ménage, nous avons simplement essayé de synthétiser l'information concernant ces différentes sources de revenu. Nous avons pris en considération la combinaison de 3 sources de revenus pour l'ensemble du ménage :

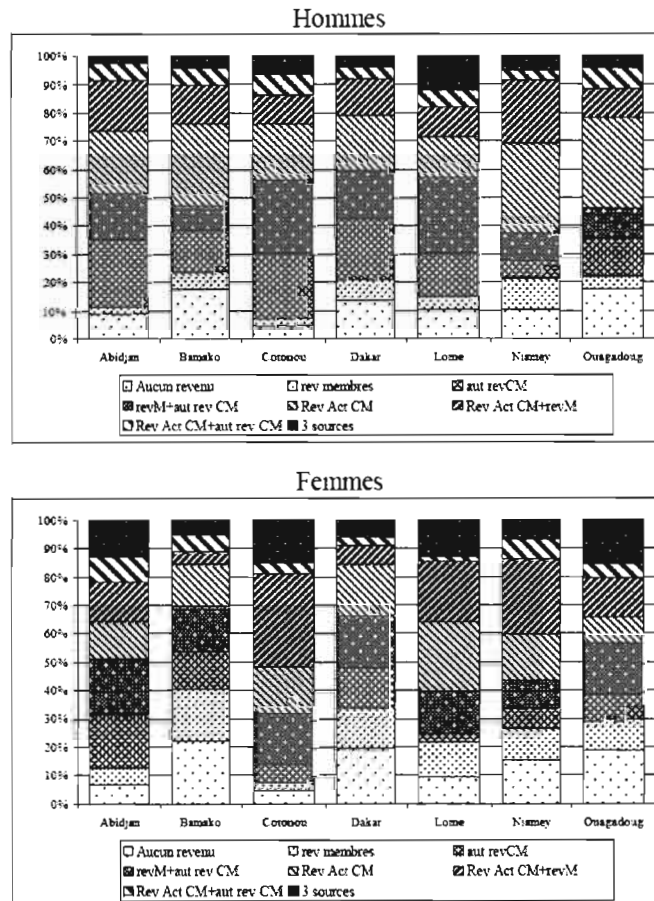
- Les revenus provenant de l'activité du chef de ménage.
- Les autres sources de revenus du chef de ménage (pension de travail, revenus immobiliers, transferts, etc.).
- Les revenus provenant des autres membres du ménage, quelque soit la nature de ces revenus (d'activité, de la propriété, de transferts, etc.).

La combinaison de ces différentes sources nous donne huit possibilités prises en considération à la figure 9 :

1. aucun revenu originaire du ménage :
2. revenus venant des membres du ménage seulement :
3. revenus du chef de ménage non liés à son activité :
4. revenus venant des autres membres du ménage et aussi des revenus hors travail du chef de ménage :
5. revenus provenant exclusivement de l'activité du chef de ménage :

6. revenus tirés de l'activité du chef de ménage ainsi que les revenus d'autres membres du ménage ;
7. revenus provenant de l'activité du chef de ménage ainsi que de ses autres sources de revenus,
8. ensemble des trois sources de revenus

FIGURE 9 : SOURCE DE REVENUS POUR LES MÉNAGES DONT LE CHEF EST ÂGÉ DE 55 À 74 ANS SELON LE SEXE ET LA VILLE



Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3.

Les revenus tirés de l'activité du chef de ménage masculin sont rarement la seule source de revenus pour le ménage, quelle que soit la ville (Figure 9). Il y a tout de même entre 14% (à Lomé) et 31% (à Niamey) des ménages pour qui c'est la seule source de revenus. Environ dans un ménage sur deux, les revenus d'activité du chef de ménage alimentent le budget du ménage : à Niamey cette proportion atteint même 62%. D'autres sources de revenus du chef de ménage sont mobilisées comme principalement la pension de retraite ou les revenus tirés de la location. Toutes sources de revenus confondues, c'est environ 80% des ménages qui vivent en totalité ou en partie grâce aux ressources du chef de ménage. C'est particulièrement vrai à Cotonou (93%) ou à Abidjan (88%) ; la proportion est un peu moins importante dans les villes sahéliennes de Bamako (76%), Dakar (79%),

Niamey (79%) ou Ouagadougou (78%) (Figure 9). Cette différence tient en partie à la proportion de ménage où aucun membre ne déclare de revenus : le taux est particulièrement élevé dans les villes de Bamako et Ouagadougou (autour de 17,5%) et beaucoup plus faible dans les villes côtières Abidjan (8,8%) et Cotonou (4,8%). Dans les deux villes sahéliennes mentionnées, les personnes âgées restent à la tête de la concession familiale et dans certains cas ce sont les enfants résidant ailleurs qui prennent en charge les dépenses de la concession familiale. Par contre très peu de ménage vivent des seules ressources des autres membres du ménage, autour de 5% des ménages en moyenne à l'exception de Niamey (11%). Ces résultats confirment que les chefs de ménage âgés n'ont pas qu'une simple position de « prestige » liée à leur âge, mais qu'ils remplissent aussi une fonction économique.

Du côté des chefs de ménage féminin, pour l'ensemble des villes, ce sont 16,5% des ménages qui n'ont que les seuls revenus d'activité de la femme chef de ménage comme source de revenus. La proportion est particulièrement élevée à Lomé (24%) où le dynamisme et la présence massive des femmes sur le marché du travail est bien connu. À l'inverse cette proportion est relativement faible à Ouagadougou. Environ un ménage sur deux, bénéficie des revenus tirés de l'activité de son chef féminin (comme pour les hommes) mais avec des disparités plus grandes. À Cotonou (68%) et Lomé (60%), la plupart des ménages ayant à leur tête une femme bénéficie de ses revenus d'activité. À l'opposé cette proportion n'est environ que d'un tiers à Bamako et Dakar. Les autres villes étant dans une situation proche de la moyenne. On retrouve une opposition villes sahéliennes / villes côtières qui tient en partie au statut et aux rôles différents accordés aux femmes. Comme pour les hommes, une faible proportion de ménages vit des seuls revenus des autres membres du ménage (en général les enfants ou la proche parenté) autour de 10% à l'exception notable de Bamako et Dakar où cette proportion atteint respectivement 19% et 15%.

Les chefs de ménage masculins âgés ont en général encore des enfants à charge. Dans ce domaine il y a peu de différences entre les villes. Partout la paternité tardive existe et un écart d'âges très grand peut être relevé entre le premier et le dernier enfant. Pour illustrer cette situation on a retenu un seul indicateur, la proportion de ménages (pour les chefs masculins) ayant au moins encore un enfant à l'école (Tableau 10). Cet indicateur demeure toutefois imparfait, car les enfants ne sont pas encore tous scolarisés dans ces capitales, et il n'est donc pleinement satisfaisant pour rendre des enfants à charge, mais il permet de donner un ordre de grandeur.

TABLEAU 10 : PROPORTION DE MÉNAGES AYANT ENCORE AU MOINS UN ENFANT À L'ÉCOLE SELON LE STATUT ET LE GROUPE D'ÂGES (CHEF DE MÉNAGE MASCULIN DE 55 À 74 ANS)

Statut	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	Proportion de chef de ménage non scolarisé
Retraité inactif	84	66	56	48	30
Sans retraite inactif	74	65	58	32	61
Retraité Actif	78	78	70	36	28
Sans retraite Actif	62	63	68	37	70
Retraite différée	83	66	66	48	32
Ensemble	72	66	60	39	52

Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3.

Quel que soit le statut du chef de ménage, une proportion importante d'hommes a encore des enfants à charge (72% en moyenne) à 55-59 ans. Cette proportion va en diminuant avec l'âge mais reste relativement élevée même pour les 70-74 ans (près de 40%). C'est chez les ménages ayant à leur tête un actif sans pension de retraite que la proportion est la plus faible. Une part importante des hommes de cette catégorie (travailleurs du secteur informel) n'a pas

été scolarisée et ce sont certains de ces hommes qui à leur tour ne scolarisent pas leurs enfants. Dans l'ensemble cet indicateur sous estime la proportion d'enfants encore dépendants, mais montre tout de même l'ampleur des charges familiales qui pèsent sur les hommes âgés chefs de ménage qui souvent cumuleront les difficultés liées à la vieillesse et celles résultant de la charge de jeunes enfants.

Conclusion

Au Nord comme au Sud le débat sur le recul de l'âge de la retraite est à l'ordre du jour, même s'il ne se pose pas dans les mêmes termes. Les prestations de retraite versées en Afrique de l'Ouest sont relativement modiques en particulier pour ceux qui exerçaient en dehors du secteur public. À la modicité des revenus des retraités s'ajoute les charges familiales qui pèsent sur ces personnes jusqu'à un âge relativement avancé. La situation à l'avenir risque d'être encore plus difficile pour les retraités. Le recul de l'âge au mariage, l'insertion professionnelle de plus en plus tardive ont des conséquences sur le parcours professionnel des hommes et des femmes qui auront du mal à accumuler les annuités suffisantes à une retraite décente. En effet il n'est pas rare actuellement de démarrer un emploi régulier dans le secteur moderne vers 30-35 ans ; avec une retraite à 55 ans la durée de cotisations est bien courte. La majorité des travailleurs, ceux de l'informel, sont pour l'instant exclus de ces systèmes de protection sociale, même si les associations par métier commencent à s'organiser dans le domaine des retraites.

Le débat sur le recul de l'âge de la retraite est aussi un débat de génération, certains s'inquiètent que la prolongation de l'activité des aînés freine encore plus l'entrée des plus jeunes dans les emplois du secteur moderne.

La plupart des personnes âgées ne sont pas à la charge de leurs enfants, mais au contraire la plupart ont encore de jeunes enfants à charge. Elles doivent souvent également prendre en charge leurs enfants plus grands qui ne sont pas encore insérés sur le marché du travail.

BIBLIOGRAPHIE

- ADJAMAGBO A., ANTOINE P., BÉGUY D., DIAL F. B., 2005 : Comment les femmes concilient-elles mariage et travail à Dakar et à Lomé, 6^{èmes} journées scientifiques du Réseau « Démographie » de l'AUF. « Ville du Sud : Dynamiques, diversités et enjeux démographiques et sociaux » Cotonou, 21-24 novembre 2005, 18 p. (Document de travail DIAL DT/2006/04).
- ADJAMAGBO A., ANTOINE P., 2004 : Être femme « autonome » dans les capitales africaines. Les cas de Dakar et Lomé. in *Hommage à Thérèse Locoh*, J. Vallin (éditeur), Paris, Ined, 13 p. (À paraître) (Document de travail DIAL DT/2004/03).
- ANTOINE P., RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F., 2001 : Contraintes de rester jeune ? Évolution de l'insertion dans trois capitales africaines: Dakar, Yaoundé, Antananarivo. Numéro de la revue *Autrepart* n° 18 « Les jeunes : hantise de l'espace public dans les sociétés du Sud ? », Éditions de l'Aube/IRD, Paris, p. 17-36.
- AUTUME D' A., BETBÈZE J.P. et HAIRAUT J.O, 2005 : Les seniors et l'emploi en France. La Documentation française, Paris, 244 p.
- BEAUCHEMIN C., 2000 : Le temps du retour. L'émigration urbaine en Côte d'Ivoire, une étude géographique. Thèse de doctorat en aménagement et urbanisme, Institut Français d'Urbanisme, Université de Paris VIII, 406 p.

- BRILLEAU A., OUEDRAOGO E. et ROUBAUD F., 2005 : Introduction générale au dossier L'enquête 1-2-3 dans les pays de l'UEMOA : la consolidation d'une méthode. *Statéco* n° 99, Dial-Afristat-INSEE, p. 15-19.
- BRILLEAU A., ROUBAUD F., TORELLI C., 2005 : L'emploi, le chômage et les conditions d'activité. Enquête 1-2-3 Phase 1. *Statéco* n° 99, Dial-Afristat-INSEE, p. 43-63.
- DIAGNE A., 2006 : *L'entrée en vie adulte à Dakar*. Thèse de doctorat en démographie. Université de Paris I, Institut de démographie. 380 p.
- DIOP A.Y., 2003 : Gouvernance des régimes de sécurité sociale : tendances au Sénégal. In *Revue Internationale de Sécurité Sociale*. Vol 56, n° 3-4, p. 21-28.
- GILLION C., TURNER J., BAILEY C. et LATULIPPE D., 2000 : Africa in *Social Security Pensions: Development and reform*, édité par : Bureau international du Travail. Genève. p 515-531.
- ROUBAUD F., 1996 : 1-2-3 Survey : Proposal for a system of integrated household surveys, *Interstat*. n° 13, p. 29-36.
- UEMOA. 2004 : L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans les principales agglomérations de sept États membres de l'UEMOA. UEMOA, DIAL, Afristat. 72 p.

Antoine Philippe. (2007)

Le travail après la retraite ? : comparaison de la situation dans
7 capitales africaines

In : Population et travail : dynamiques démographiques et
activités

Paris : AIDELF, 443-462. Colloque International d'Aveiro :
Population et Travail : Dynamiques Démographiques et
Activités, Aveiro (POR), 2006/09/18-22.